

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 27 août 2015 à 20 H 30

Le 27 août 2015 à 20 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 17 août 2015.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, ouvre la séance à 20H30 et procède à l'appel nominal

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT — M. Jacky BOUKHALFA - M. Pierre BARILLIER - M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI - Mme Michèle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - M. Jean-Claude FERRANDON - M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST – M. Jean DURIN — M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET - Mme Eva BERNARD - Mme Corinne SAFFRE – Mme Marjorie LE MAY - M. Bernard GRAND - Mme Jacqueline DUBOISSET — M. Christian JEROME – Mme Maryse PERRONIN

Etaient absents – excusés :

Mme Sophie JOUVE (procuration à M. Pierre MONTEIL)
M. Denis KAPALA (procuration à M. Michel RENAUD)
Mme Caroline LARRAYOZ (procuration à Mme Corinne SAFFRE)
Mme Muriel DESARMENIEN
M. Clément JAY (procuration à M. Pierre BARILLIER)
M. Christopher DEMBIK (procuration à M. Christian JEROME)

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, nomme Mme Marjorie LE MAY, secrétaire de séance.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet le compte rendu du 09 juillet 2015 au vote de l'Assemblée.

Monsieur Bernard GRAND souhaite préciser sa remarque concernant le programme de revitalisation de St Eloy et en particulier sur le concours de maîtrise d'œuvre. En effet, il n'a jamais demandé qu'un conseiller de l'opposition prenne la place d'un de la majorité dans la constitution du jury. Il considère ce sujet complexe et voulait proposer un membre de plus dans la composition du jury.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que le jury a été arrêté avec 6 membres élus et l'ajout d'un membre de jury n'est pas possible sans autres conséquences plus lourdes. Lors de la première réunion du jury, le travail a déjà été long, dense et très instructif.

Monsieur Bernard GRAND a une deuxième remarque concernant le tableau de la participation aux licences. Ces données restent tout de même incomplètes. En effet, il n'y a pas la répartition par sport, il n'y a pas d'explications sur la baisse de 14% entre 2013 et 2014

et il n'y a pas d'informations concernant le suivi d'une année sur l'autre. De plus, il souhaiterait connaître les associations qui en bénéficient et l'assiduité.

Madame Michèle BOUSCAVERT, Adjointe aux Sports, reformule la demande de Monsieur Bernard GRAND sur le fait qu'il souhaite que les présidents d'associations puissent fournir et suivre ces informations à la Mairie. Elle fait part tout de même de la difficulté à collecter les informations.

Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint, craint comprendre une demande de fichage des bénéficiaires. Ce que Monsieur GRAND dément de suite.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que c'est une aide en direction des personnes souhaitant pratiquer une activité sportive ou culturelle, le versement est conditionné à une inscription effective, il n'y a pas d'objectif d'assiduité.

Madame Jacqueline DUBOISSET souhaite tout de même revenir sur une donnée qui l'interroge fortement à savoir une diminution de -14%. Est-ce lié à un manque d'information sur ce dispositif ?

Madame Michèle BOUSCAVERT, Adjointe aux Sports, pense qu'il y a, de la part des associations un manque d'information en direction de leurs membres et fera un rappel lors des assemblées générales de chacune. Madame le Maire complète en demandant aux services qu'un flyer (prospectus) soit mis à disposition pour le prochain forum des associations qui se tiendra le 5 septembre. En ce qui concerne la baisse affichée, elle se constate aussi pour les demandes de bourses au permis de conduire. Il faut aussi mettre le chiffre en perspective avec l'année 2012, peut-être que 2013 était exceptionnelle.

Après l'approbation du compte rendu à l'unanimité, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, passe à l'ordre du jour.

RÉSULTATS CAO : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE POUR LES REPAS DE CANTINE

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, indique qu'un appel à la concurrence a été publié le 12 Mai 2015 pour la fourniture et la livraison de repas, en liaison chaude, pour le service de restauration scolaire qui arrive à son terme en septembre 2015.

Deux offres ont été remises, étudiées et négociées. En Commission d'Appel d'Offres du 25 Août, il a été décidé de retenir *l'ESAT des Combrailles – rue des Nigennes 63700 Saint-Eloy les Mines*.

Le marché est établi pour une durée de 3 ans aux tarifs indiqués ci-dessous et renouvelable annuellement.

	<u>Enfants</u>	<u>Adultes</u>
Nombre moyen annuel de repas sur la base de 140 Jours	22 400	700
Prix unitaire TTC	4,060€	4,260€
Prix sur la base du nombre de repas	90 944€	2 982€

Monsieur Christian JOUHET demande l'ancien prix du repas. Il lui est répondu le montant de 4,364€ pour les enfants et 4,618€ pour les adultes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1/ Retient l'ESAT des Combrailles – rue des Nigennes 63700 Saint-Eloy les Mines pour la fourniture et la livraison de repas pour le service de restauration scolaire.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

En complément du vote de cette délibération, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe qu'en tant que Maire, elle doit prendre un arrêté pour fixer le prix des repas facturés aux familles. Une discussion sur ce sujet a eu lieu au sein de l'exécutif entre répartir l'économie entre le contribuable et les familles avec en toile de fond la baisse des dotations ou reporter toute l'économie sur les familles. Madame le Maire informe que c'est la 2^e hypothèse qui sera mise en œuvre pour réduire le prix du repas de 30 centimes d'euros. En conséquence, le prix des repas de cantine facturés en 2014 à 2,99 € passera à 2,69 € au 1^{er} septembre 2015. Cette baisse est un effort que d'autres ne font pas.

**PRÉEMPTION PARCELLE AC 133 – IMMEUBLE RUE JEAN
JAURES / CÔTE FERRANDON**

Madame Marie-Thérèse SIKORA – Maire – expose que la Commune de Saint-Eloy-les-Mines a été informée par une déclaration d'intention d'aliéner de la part de Maître Xavier ROUX, en date du 20 Juin 2015, de la vente de la parcelle cadastrée AC 133 – sise 2 Rue Jean Jaurès et Rue Côte Ferrandon – et appartenant à Madame Josette ROBIN (veuve PALLÉ).

Cette parcelle étant située en zone UD 9, Madame Marie-Thérèse SIKORA – Maire – a donc informé Maître Xavier ROUX par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa décision d'exercer son droit de préemption sur ce bien au prix de 48 500 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1/ autorise cette acquisition au prix de 48 500 €, les frais de notaire et d'agence étant à la charge de la commune.

2/ autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE SPORTIF/ LOCAUX DE RANGEMENTS - MAITRISE D'ŒUVRE.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que par une délibération en date du 11 juillet 2013, le Conseil Municipal avait choisi le cabinet ACA pour assurer la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un club house sportif, à proximité du stade.

Après avoir indiqué que suite à plusieurs réunions de travail avec les associations et les clubs sportifs, le programme final d'aménagement adopté correspond à la construction :

- D'une part, d'un ensemble de locaux de rangement
- D'autre part, d'un bâtiment sanitaire

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose de passer avec le cabinet ACA un marché de maîtrise d'œuvre sur les bases suivantes :

- Montant prévisionnel des travaux	285 000 € HT
- Taux de rémunération (hors AVP)	10,95%
- Montant de rémunération	31 207,50 € HT
- Taux de tolérance	5%

Monsieur Christian JEROME demande la localisation de cette construction et fait remarquer le prix élevé pour ce projet.

Monsieur Bernard GRAND rajoute qu'il s'inquiète pour la sécurité des usagers et en particulier des plus jeunes quand ils vont jouer sur le terrain des Brandes et qu'ils reviennent au vestiaire. De plus, cette construction présente des risques d'être vandalisée.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux Travaux, répond que le projet se fera sur le terrain des Brandes. En ce qui concerne le prix, celui-ci est fixé par le cabinet d'architecte, mais au vu de l'expérience avec ACA, les coûts affichés sont souvent dans la bonne tranche et il y a rarement de mauvaise surprise. Cependant il fait remarquer que certains locaux font l'objet d'aménagements spéciaux pour le stockage de produits inflammables ou d'installations permettant de faire la lessive des maillots. En ce qui concerne la sécurité, Monsieur BOUKHALFA entend beaucoup parler mais lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre, les demandeurs n'en veulent pas devant chez eux.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, confirme qu'effectivement le prix est élevé mais il ne faut pas comparer les obligations du particulier à celle d'une collectivité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1/ Donne son accord pour la passation avec le cabinet ACA d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un ensemble comprenant des locaux de rangement et un bâtiment sanitaire, sur la base des éléments indiqués ci-dessus,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et signer avec le cabinet ACA le marché de maîtrise d'œuvre exposé ci-dessus.

PRIMES COMMUNALES AU RAVALEMENT DE FAÇADES

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le versement de la prime communale au ravalement des façades à :

- M Serge SPEZIALE pour : **690.82 €**
Adresse du bâtiment : 263-273 rue de la Borde

- Mme MARCHAND Jeanine pour : **1143, 75 €**
Adresse du bâtiment : 34 rue Pasteur

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du budget communal

INFORMATION AU CONSEIL

Mise aux normes des branchements assainissement Rue des Bayons :

La commune ayant décidé de mettre aux normes les branchements sur la rue des Bayons, trois entreprises ont été consultées :

- La société EIFFAGE s'est excusée
- Deux entreprises ont remis une offre :
 - MONTEIL : 70 404€ HT
 - EUROVIA : 74 975€ HT

Il a donc été décidé de retenir la société MONTEIL.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Michel RENAUD fait remonter au sein du Conseil un certain nombre d'actes d'incivilités. Il a pu constater que les incivilités n'étaient pas réservées aux jeunes, les automobilistes sur la RD2144 ne laisse pas passer les piétons sur les passages protégés, voir même les klaxonnent. Sur l'espace de cardio-fitness en plein air, les jeunes se rassemblent, font beaucoup de bruit et les jeux autour du plan d'eau sont squattés. Et pour terminer, le skate-park nouvellement remis en service, créé des nuisances sonores par son utilisation mais surtout par les rassemblements de jeunes qu'il génère. Il indique qu'il existe sur le site du Ministère de la Santé un guide de lutte contre le bruit.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, fait part aussi des comportements de certains et des plaintes reçues en Mairie. Tout l'été, les aboiements de chiens dans tout St Eloy ont créé du mécontentement de la part des voisins ce qui l'a contrainte à recevoir les plaignants, les mis en cause. Ce qui l'amène à penser que les gens supportent de moins en moins de choses.

Pour le skate-park, les services techniques sont allés sur place pour constater que le bruit ne venait pas de l'utilisation de ce dernier mais des rassemblements. En cela, un arrêté a été pris pour fermer le skate-park de 21h à 9h.

Un débat s'engage sur le bruit en ville et les incivilités.

- Madame Jacqueline DUBOISSET souhaite avoir confirmation d'une rumeur concernant le LIDL. Est-il prévu une extension de ce dernier ? Y aura-t-il un rayon boucherie et vin ? Si cela est confirmé, quelle est la position de la Mairie vis-à-vis de l'ouverture du rayon boucherie ?

En l'état, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, confirme le projet d'extension du LIDL qui fera l'objet d'un passage en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) dans le courant du mois de septembre. Sur la position de la Mairie vis-à-vis de l'installation d'un rayon boucherie, il n'y a pas de position à avoir puisque cette notion n'a jamais été abordée dans le dossier déposé en Mairie.

Suite à cela, un débat s'engage sur les habitudes de consommation des éloyiens et la complémentarité de l'offre commerciale entre les supermarchés et les commerces de proximité.

L'ordre du jour est épuisé à 21h30, Madame Marie-Thérèse SIKORA clos la séance.